

FORFAIT WEEK-END PARKING

TARIF PROMOTIONNEL* DE 33 € TTC VALABLE UNIQUEMENT DU VENDREDI 00H00 AU LUNDI 23H59 POUR UNE DURÉE DE STATIONNEMENT MAXIMALE DE 72H SUR LES PARKINGS P2 (TERMINAL 1) ET P5 (TERMINAL 2)

3 = 33
JOURS DE PARKING AU CONTACT DES TERMINAUX = 33 EUROS SEULEMENT!*



Le «Forfait Week-end» est un tarif promotionnel **valable toute l'année** (vacances scolaires incluses) sur présentation d'un **coupon imprimable** sur www.nice.aeroport.fr
OBLIGATION DE PRENDRE UN TICKET EN ENTRÉE DU PARKING CHOISI P2 OU P5

⚠ ATTENTION ! LE TARIF «FORFAIT WEEK-END» NE SERA PAS VALIDÉ, EN CAS :

- DE NON PRÉSENTATION DE VOTRE COUPON DE DEMANDE EN CAISSE MANUELLE
- DE STATIONNEMENT SUPÉRIEUR À 72H
- DE RETOUR À L'AÉROPORT, LE LUNDI APRÈS 23h59.

Dans ces cas, le tarif en vigueur sur le P2 ou le P5, s'appliquera dès votre 1^{ère} heure de stationnement soit un minimum de 48 € pour 72h au lieu de 33 €. Ce forfait est non cumulable avec le tarif horaire normal (pour une durée dépassant les 72h).

contact 0 820 423 333

www.nice.aeroport.fr



* Voir conditions générales de vente | Éditions ANCA - déc. 2010 - Conception OPS2.com

FORFAIT WEEK-END → COUPON

À PRÉSENTER AU RETOUR AU CAISSIER AVEC LE TICKET D'ENTRÉE DU PARKING P2 OU P5

Choix du parking : P2 P5

[✈] Date de départ : ___/___/___

Heure de départ : ___ h ___ (24 h)

Vol Aller compagnie / n° vol

[✈] Date de retour : ___/___/___

Heure de retour : ___ h ___ (24 h)

Vol Retour compagnie / n° vol

Nom _____

Prénom _____

E-mail _____

Je déclare avoir lu et accepté les conditions générales du Forfait Week-end

Date : ___/___/___

Signature

FORFAIT WEEK-END → CONDITIONS GÉNÉRALES

Le « Forfait Week-end » est un tarif promotionnel dont la validité et l'acceptation sont soumises à conditions.

Le « Forfait Week-end » est un produit du Département Accès et Stationnement de la Direction de l'Exploitation de l'Aéroport Nice Côte d'Azur.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

→ La demande de « Forfait Week-end » se fait **uniquement** sur le site web de l'Aéroport Nice Côte d'Azur : www.nice.aeroport.fr rubrique **Accès, plans et parkings**.

→ Lors de la demande du « Forfait Week-end » sur le site web, aucun paiement n'est exigé.

→ Le « Forfait Week-end » est valable pour un stationnement sur les parkings au contact de chaque terminal : Parking P2 sur le T1 et Parking P5 sur le T2. Il est valable toute l'année (vacances scolaires incluses) sur présentation d'un coupon imprimable sur le site, du vendredi matin 00 h 00 au lundi soir 23 h 59 pour un temps de stationnement maximum de 72 h.

→ Le « Forfait Week-end » n'est pas un service de réservation de place de parking.

→ Le formulaire de demande de « Forfait Week-end » ne garantit pas une place de parking au client. Le stationnement et l'application du tarif promotionnel « Forfait Week-end » sur les parkings dédiés ne sont possibles qu'en fonction du nombre de places disponibles au moment de l'arrivée du client, détenteur du formulaire.

→ Le tarif promotionnel « Forfait Week-end » du client n'est validé que lors du retour et du passage en caisse manuelle Parkings de chaque terminal.

→ Le « Forfait Week-end » permet au client de stationner (sous réserve de validité et de disponibilité) sur les parkings concernés pour une durée maximale de 72 heures au **tarif promotionnel de 33 € TTC** (tarif 2011).

→ Le tarif du « Forfait Week-end » est non cumulable avec le tarif horaire en vigueur sur les parcs au contact.

→ **En cas de non respect des conditions générales**, de stationnement en dehors des périodes de validité, **et en cas de dépassement de la durée de stationnement autorisée** (72 h du vendredi 00 h 00 au lundi 23 h 59), **le tarif du parc au contact en vigueur (affiché en entrée des parkings) sera appliqué dès la première heure de stationnement** (l'heure figurant sur le ticket d'entrée faisant foi) par le caissier pour la totalité de la durée du stationnement.

→ Le « Forfait Week-end » n'est pas accepté ni applicable en cas de saturation du ou des parking(s) dédié(s) à ce produit ou en cas de fermeture du ou des parking(s), concernés par ce produit.

CONDITIONS D'OBTENTION ET D'UTILISATION DU « FORFAIT WEEK-END » :

AVANT LE DÉPART :
Toute demande doit se faire obligatoirement et uniquement sur le site Internet :

www.nice.aeroport.fr
rubrique **Accès, plans et parkings**

→ Le client doit se rendre sur le site et remplir sa demande de « Forfait Week-end ».

→ Le client n'a aucun paiement à effectuer lors de la demande.

→ Le client imprime sa demande qu'il doit présenter au caissier afin de bénéficier du tarif promotionnel lors de son retour.

SUR LES PARKINGS P2 ET P5 :

→ Le client doit choisir son lieu de stationnement : parking P2 (terminal 1) ou parking P5 (terminal 2).

→ Le client doit prendre un ticket d'entrée (il fera foi lors de son retour et passage en caisse manuelle) et il doit impérativement le conserver durant son week-end.

→ En cas de perte du ticket, le « Forfait Week-end » sera automatique refusé.

→ Le client stationne son véhicule. Le stationnement est soumis aux règles d'utilisation du parking en vigueur.

AU RETOUR:

Le Passage par les caisses manuelles est obligatoire :

Caisses Parkings / Bus situées sur chaque terminal (au niveau des arrivées).

→ Le client doit passer impérativement en caisse manuelle pour bénéficier de la validation du tarif promotionnel « Forfait Week-end »

→ Le client devra remettre au caissier son ticket d'entrée sur le parking avec le coupon détachable du formulaire de demande qui aura été rempli au préalable sur Internet par le client avant son voyage.

→ Le tarif promotionnel en vigueur « Forfait Week-end » de **33 € TTC** sera validé et appliqué par le caissier.

→ En cas de dépassement de la durée de stationnement autorisée (72 h indivisibles valables du vendredi 00 h 00 au lundi 23 h 59), le tarif promotionnel « Forfait Week-end » ne sera pas appliqué. Le caissier appliquera alors automatiquement le tarif en vigueur sur les parkings au contact pour la totalité de la durée du stationnement dès la première heure de stationnement (le ticket d'entrée sur le parking faisant foi).

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne qui figurera sur le fichier informatisé tenu par l'Aéroport Nice Côte d'Azur disposera d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des renseignements les concernant.

RÉCLAMATIONS

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles doit être adressée au Département Accès et Stationnement de l'Aéroport Nice Côte d'Azur à l'adresse ci-dessous :

Aéroport Nice Côte d'Azur
Boutique Parkings / Accès et stationnement
BP 3331 - 06206 NICE Cedex 3

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. En cas de litige survenant dans l'interprétation ou l'exécution des présentes, celui-ci sera soumis aux tribunaux compétents de Nice.

